



saison 2024 2025

Contrat de « Farine »

Les contractants :

Le Paysan	L'adhérent de l'AMAP
	
Emilie HECQUET	Nom :
12 rue de l'église	Adresse :
62270 LINZEUX	CP : Localité :
06 07 95 86 32	Téléphone :
Emilie.hecquet62@gmail.com	Mail :

Contenu du contrat

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP. En particulier :

Le paysan s'engage à : <ul style="list-style-type: none">- Le paysan s'engage à :- Fournir de la farine complète T80 ou T130.- Rencontrer les adhérents et les accueillir sur sa ferme au moins une fois par an.- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés.	L'adhérent de l'AMAP s'engage à : <ul style="list-style-type: none">- Pré-financer la production.- Être solidaire vis-à-vis du paysan : partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.- Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences.
--	---

Calendrier

Lieu de livraison : Hangar du Cœur joyeux lors des livraisons de légumes

Dates de livraisons : Novembre 2024 / Février 2025/ juin 2025

Choix du panier

Produit	Prix (a)	Quantité (b)	livraisons	Prix total = a x b x 3
Farine de blé Type 80 en sac 1Kg	2,10 €		3	
Farine de blé Type 80 en sac 5Kg	10,50 €		3	
Farine de blé Type 80 en sac de 10Kg	21,00 €		3	
Farine de blé intégrale Type 130 en sac de 1Kg	2,20 €		3	
Graines de lin dorées bio en sac de 500g	3,50 €		3	
Graines de sésame bio en sac de 500g	3,50 €		3	
Mélange multi graines bio en sac de 500g	4,50 €		3	
			TOTAL du contrat	

Les chèques doivent être libellés à l'ordre d'Émilie HECQUET et datés au jour du versement.

Fait à :

Le

Le paysan	L'adhérent AMAP